

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME****8, place du champ de foire
16440-MOUTHIERS-SUR-BOËME
tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38
mairie@mouthiers-sur-boeme.fr****délibération :
D_2022_5_32**

L'an deux mille vingt deux, le vendredi 08 avril à 18 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 19

Date de convocation du : 01 Avril 2022

Présents : 17

Présents : Monsieur CARTERET Michel, Madame LHOMME Michèle, Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur PONTINI Daniel, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur CAPLOT Serge, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame VERGNAUD Isabelle, Monsieur NOËL Frédéric, Madame ALIX Florence, Madame GANNE Julie, Madame LALANDRE Sophie, Madame GIRAUD Isabelle, Monsieur NICOLEAU Thierry, Madame RENARD Annie

Votants : 18

**Objet : Arrêt du projet de
projet de réhabilitation de
l'ancienne gare en espace de
coworking****Pouvoirs** :

Monsieur BARBE Hugues a donné pouvoir à Madame GANNE Julie

Absent(s) :**Excusé(s)** : Monsieur BARBE Hugues, Monsieur FOURNIER Jean Luc**Secrétaire de Séance** : Madame Catherine LOUVIÉFait et délibéré en mairie
les jour, mois et an que
dessus.
Au registre sont les
signatures. Pour copie
conforme.**Vu** la délibération n° 2021-09-13 du plan de financement du projet de réhabilitation de l'ancienne gare en espace de coworking,**Vu** les décisions des co-financeurs Conseil Départemental, LEADER et Etat pour le projet de réhabilitation de l'ancienne gare en espace de coworking,**Vu** l'augmentation des dépenses de fonctionnement à prendre en compte dans le budget primitif 2022 liées aux fluides (gaz, électricité et carburants) de + 100 000€ par rapport au budget 2021 et la revalorisation des fonctionnaires décidé par l'Etat de + 20 000€,**Vu** l'ouverture des plis de la consultation du marché travaux faisant apparaitre au minimum une augmentation de 100 000€ HT du montant des travaux initial,**Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**- De **REVOIR** son plan pluriannuel d'investissement afin de recentrer en priorité les travaux permettant une réduction de la facture énergétique dans les bâtiments en fonctionnement,- De **NE PAS DONNER** suite au projet de réhabilitation de l'ancienne gare en espace de coworking,- D'**INFORMER** les co-financeurs de l'arrêt du projet de réhabilitation de l'ancienne gare en espace de coworking, afin de libérer les fonds fléchés sur ce projet,- D'**AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.**Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0**Emis le 08/04/2022, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le 12/05/2022**Le Maire,
Michel CARTERET**